

# **REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

## **du Mardi 13 Novembre 2018**

### **\* Emprunt Année 2018**

Le Conseil Municipal a examiné les propositions des Banques concernant la réalisation de l'emprunt prévu au Budget Communal 2018.

Le Conseil Municipal a retenu la proposition du CMB, pour un emprunt d'un montant de 99 588 euros, sur une durée de remboursement de 10 ans, au taux fixe de 0,93 %, à échéances trimestrielles.

### **\* Tarifs de redevance d'assainissement collectif pour l'année 2019**

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les tarifs de redevance de l'assainissement collectif pour l'année 2019, à savoir :

part fixe = 128 € TTC                      part variable = 1,40 € TTC du m<sup>3</sup>

### **\*Travaux sur la toiture de la Chapelle Saint-Yves : devis de Kerleau couverture**

La Société KERLAU Couverture de Merléac a établi un devis d'un montant de 2 409,04 € soit 2 890,85 € TTC, pour les travaux de réfection de la toiture de la Chapelle Saint-Yves.

L'Association du Pardon propose à la Commune de financer ces travaux à hauteur du montant HT des travaux soit 2 409,04 € HT. Le Conseil Municipal a donné son accord.

### **\* Changement d'une fenêtre dans le logement loué par Mme MALBOEUF Carole : devis de la SARL LE CORVAISIER**

Suite au changement de la porte d'entrée dans le logement locatif loué par Mme MALBOEUF, la société LE CORVAISIER a établi un devis pour le remplacement d'une fenêtre de la salle qui n'avait pas été changée, pour un montant de 738,50 € TTC.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable au remplacement de cette fenêtre.

### **\* Révision des statuts du SDE 22**

Depuis quelques mois, le Syndicat d'Energie des Côtes d'Armor a engagé une procédure de révision des statuts du Syndicat pour s'adapter à l'évolution des nouveaux textes intervenus dans le domaine de l'énergie et permettant la mise en œuvre des nouveaux projets liés aux activités du SDE et ainsi répondre aux besoins exprimés par les Collectivités.

La modification des statuts est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux.

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal la proposition de modification des statuts du SDE 22. Le Conseil Municipal a adopté les nouveaux statuts du SDE 22.

### **\* Taxe d'aménagement**

Une délibération du CM avait été prise le 14.11.2017 concernant l'instauration de la Taxe d'Aménagement.

Dans cette délibération, le Conseil Municipal avait décidé

- d'instituer la Taxe d'Aménagement, au taux de 1%, sur l'ensemble du territoire communal,
- d'exonérer, totalement, en application de l'article L.331-9 du code de l'Urbanisme,
  - 1° Les locaux d'habitation et d'hébergement : logements aidés par l'Etat hors PLAI, comme les PLUS, PLS, PSLA...
  - 2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui sont financés par des PTZ+;
  - 3° Les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Cette délibération du 14.11.2017 étant reconductible tacitement, Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de ne pas prendre de nouvelle délibération concernant l'instauration de la Taxe d'Aménagement.

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir sa décision du 14.11.2017, concernant les exonérations.

### **\* Contrat de maintenance des équipements du terrain multisports**

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la proposition de contrat de maintenance de la société AGORESPACE concernant le terrain multisport. Le montant du contrat de maintenance pour une année s'élève à la somme de 863,00 HT, soit 1 035,60 € TTC.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner suite à ce devis.

### **\* Règlement intérieur, contrat de location et tarifs de location de la salle polyvalente**

Lorsque la salle polyvalente sera louée à deux personnes différentes les samedi et dimanches, il a été décidé que la salle devra être libérée pour 9H00 le dimanche matin.